

**cegid**



# Plan d'assurance sécurité

**CEGID**

---

**03/04/2023**

[www.cegid.com](http://www.cegid.com)

## À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter le Plan d'Assurance Sécurité de Cegid.

Niveau de confidentialité	Public
Dernière mise à jour	03/04/2023

<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Evolution du document</b> .....	<b>8</b>
<b>2. Introduction</b> .....	<b>9</b>
<b>2.1. Objet du document</b> .....	<b>9</b>
<b>2.2. Domaine d'application</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3. Evolution du PAS</b> .....	<b>9</b>
<b>2.4. Définitions</b> .....	<b>10</b>
<b>2.5. Documents de références</b> .....	<b>11</b>
<b>3. Rôles et responsabilités</b> .....	<b>12</b>
<b>4. Description des services</b> .....	<b>13</b>
<b>5. Bonnes pratiques</b> .....	<b>14</b>
<b>6. Gestion des risques</b> .....	<b>16</b>
<b>7. Politique de sécurité de l'information</b> .....	<b>17</b>
<b>8. Organisation de la sécurité de l'information</b> .....	<b>18</b>
<b>8.1. Organisation interne</b> .....	<b>18</b>
8.1.1. Rôles et responsabilités .....	18
8.1.2. Séparation des taches et domaine de responsabilité .....	18
8.1.3. Gouvernance.....	19
8.1.4. Relation avec les organismes et les autorités.....	19
8.1.5. Veille et sécurité .....	19
<b>9. Sécurité liée aux ressources humaines</b> .....	<b>20</b>
<b>9.1. Recrutement</b> .....	<b>20</b>
<b>9.2. Gestion de la confidentialité</b> .....	<b>20</b>
<b>9.3. Gestion de la compétence</b> .....	<b>21</b>
9.3.1. Sensibilisation à la sécurité .....	21
9.3.2. Compétence et formation .....	21

<b>10. Gestion des actifs .....</b>	<b>22</b>
<b>10.1. Inventaire .....</b>	<b>22</b>
<b>10.2. Identification des actifs .....</b>	<b>22</b>
<b>10.3. Gestion documentaire .....</b>	<b>22</b>
<b>10.4. Gestion des supports et matériels affectant les données clients22</b>	
10.4.1. Stockage.....	22
10.4.2. Transfert physique .....	22
10.4.3. Mise au rebut.....	22
10.4.4. Maintenance .....	22
<b>10.5. Gestion des actifs matériels collaborateurs de Cegid .....</b>	<b>23</b>
10.5.1. Maintenance du matériel.....	23
10.5.2. Mise au rebut.....	23
10.5.3. Gestion des supports amovibles.....	23
10.5.4. Mise à jour, antivirus, chiffrement des supports .....	23
<b>11. Politique de sécurisation des systèmes d'exploitation .....</b>	<b>24</b>
<b>11.1. Système d'exploitation des serveurs .....</b>	<b>24</b>
<b>12. Contrôle d'accès .....</b>	<b>25</b>
<b>12.1. Politique de mot de passe .....</b>	<b>25</b>
12.1.1. Politique pour les administrateurs techniques de Cegid.....	25
12.1.2. Politique pour les clients de Cegid.....	25
<b>12.2. Gestion des droits .....</b>	<b>25</b>
<b>12.3. Gestion des accès aux serveurs .....</b>	<b>26</b>
<b>12.4. Suppression des accès .....</b>	<b>26</b>
<b>12.5. Revue des droits.....</b>	<b>26</b>
<b>13. Cryptographie .....</b>	<b>27</b>
<b>13.1. Transfert de données vers les réseaux publics .....</b>	<b>27</b>
<b>13.2. Transfert de données vers autres supports .....</b>	<b>27</b>
<b>13.3. Certificats .....</b>	<b>27</b>
<b>13.4. Chiffrements.....</b>	<b>27</b>
<b>13.5. Mobilité.....</b>	<b>27</b>

<b>14. Sécurités physiques et environnementales .....</b>	<b>28</b>
<b>14.1. Localisation .....</b>	<b>28</b>
<b>14.2. Datacenters .....</b>	<b>28</b>
14.2.1. Sécurité physique des sites et contrôle d'accès .....	28
14.2.2. Sécurité des matériels .....	28
<b>14.3. Cegid .....</b>	<b>28</b>
14.3.1. Sécurité des sites .....	28
14.3.2. Contrôle des accès .....	29
14.3.3. Bureau propre .....	29
<b>15. Sécurité liée à l'exploitation.....</b>	<b>30</b>
<b>15.1. Données.....</b>	<b>30</b>
15.1.1. Classification des données.....	30
15.1.2. Sécurité sur les fichiers.....	30
15.1.3. Sécurité sur les bases de données .....	30
15.1.4. Chiffrement des données.....	30
15.1.5. Intégrité des données.....	30
15.1.6. Fin de contrat.....	30
<b>15.2. Gestion des changements .....</b>	<b>31</b>
<b>15.3. Protection contre les logiciels malveillants.....</b>	<b>31</b>
<b>15.4. Sauvegarde.....</b>	<b>32</b>
15.4.1. Politique de sauvegarde .....	32
15.4.2. Contrôles et restauration.....	32
15.4.3. Principes de rétention.....	32
<b>15.5. Gestion des traces .....</b>	<b>32</b>
15.5.1. Collecte des traces .....	32
15.5.2. Politique d'accès aux outils .....	33
15.5.3. Usage des traces.....	33
<b>15.6. Supervision .....</b>	<b>33</b>
15.6.1. Principes.....	33
15.6.2. Astreinte.....	34
<b>15.7. Gestion des mises à jour.....</b>	<b>34</b>
15.7.1. Gestion des logiciels installés .....	34
15.7.2. Mise à jour système.....	34
15.7.3. Mise à jour applicative.....	34
<b>16. Sécurité des communications.....</b>	<b>35</b>

16.1.	Architecture technique .....	35
16.2.	Accès télécom.....	35
16.2.1.	Internet .....	35
16.2.2.	Réseaux wifi.....	35
16.3.	Equipements de sécurité.....	35
16.3.1.	Pare-feu .....	35
16.3.2.	IDS/IPS.....	35
16.3.3.	Anti DDoS .....	36
16.3.4.	Haute disponibilité et tolérance de panne .....	36
17.	Acquisition, développement et maintenance des systèmes d'information.....	37
17.1.	Cycle de vie de développement sécurisé.....	37
17.2.	Cloisonnement des environnements.....	37
17.3.	Acquisition .....	38
18.	Relation avec les fournisseurs.....	39
19.	Gestion des vulnérabilités et des incidents liés à la sécurité de l'information .....	40
19.1.	Gestion des vulnérabilités .....	40
19.2.	Scanner de vulnérabilités.....	40
19.3.	Gestion des incidents de sécurité .....	41
19.4.	Gestion de crise.....	41
20.	Gestion de la continuité d'activité .....	42
20.1.	Continuité du pilotage .....	42
20.2.	PCA & Résilience.....	42
20.3.	RPO & RTO .....	42
20.3.1.	RPO .....	42
20.3.2.	RTO .....	42
21.	Conformité.....	43
21.1.	Normes et réglementations.....	43
21.1.1.	ISO 27001 .....	43
21.1.2.	RGPD et protection des données à caractère personnel.....	43

	21.1.3. Audit.....	43
21.1.3.1.	Audit interne.....	43
21.1.3.2.	Audit externe .....	43
21.1.3.3.	Audit technique.....	43
21.1.3.4.	Audit client.....	43

## 1. EVOLUTION DU DOCUMENT

Les dates figurant dans le tableau suivant sont les dates d'approbation du document.

Date	Auteur	Nature de la modification
03/11/2016	Equipe Sécurité Cegid	Version initiale
02/02/2018	Equipe Sécurité Cegid	Revue du document
30/07/2018	Equipe Sécurité Cegid	Revue du document
23/05/2019	Equipe Sécurité Cegid	Revue du document
07/10/2020	Equipe Sécurité Cegid	Revue du document
08/08/2022	Equipe Sécurité Cegid	Fusion des Plans d'Assurance Sécurité existants au sein de celui de Cegid
03/04/2023	Equipe Sécurité Cegid	Revue du document, ajout des offres concernées et corrections typographiques

## 2. INTRODUCTION

### 2.1. Objet du document

Le présent document constitue le Plan d'Assurance Sécurité (PAS), celui-ci peut être annexé aux contrats clients. Il décrit les engagements pris par Cegid pour satisfaire aux exigences contractuelles de Sécurité des Systèmes d'Information (SI) visant à :

- Assurer la protection des ressources des SI utilisées pour la réalisation des activités et la fourniture des livrables prévus contractuellement ;
- Préserver le Client des dommages qu'il pourrait subir du fait de l'indisponibilité de ces ressources, d'une atteinte à leur intégrité ou à leur confidentialité.

Ce Plan d'Assurance Sécurité (PAS) recense les dispositions relatives à la sécurité qui concernent les mesures physiques, organisationnelles, procédurales et techniques mises en œuvre.

Les mesures décrites dans ce document peuvent être complétées par celles décrites dans le Livret de Service correspondant à l'offre Cegid concernée.

### 2.2. Domaine d'application

Ce document s'applique aux services SaaS opérés et délivrés par les équipes Cegid Cloud, ainsi qu'aux activités de ces équipes.

### 2.3. Evolution du PAS

Toute évolution du PAS fait l'objet d'une nouvelle version du présent document. Les modifications sont enregistrées et datées dans l'historique des versions placé en début de document.

Une modification mineure<sup>1</sup> n'entraînera pas nécessairement de nouvelle version immédiate du PAS. Cette modification sera intégrée dans la prochaine version du document.

Toute évolution du PAS fait obligatoirement partie de celui-ci et engage les parties au même titre.

En cas d'évolution du document, la version publiée sur le site officiel de Cegid fait référence. La version annexée au contrat client permet de vérifier qu'il n'y a pas de régression.

Le PAS est révisé à minima annuellement. Cette révision peut donner lieu à l'édition d'une nouvelle version du présent document.

---

<sup>1</sup> Modification qui n'entraîne pas d'incidence sur les exigences de sécurité

## 2.4. Définitions

**Actifs** : Ensemble des biens ou prestations de services permettant de délivrer les offres de Cegid

**BSIMM** : Building Security In Maturity Model

**CAB : Change Advisory Board**

**Client** : Client d'une solution couverte par ce document

**CMP** : Cloud Management Platform

**DPO** : Data Privacy Officer

**GED** : Gestion Electronique des Documents

**IPS** : Système de Prévention d'Intrusion

**ITSM** : Information Technologie Service Management

**Livret Service** : Document décrivant les conditions particulières liées à chaque offre SaaS de Cegid

**Cegid Cloud** : Organisation au sein de Cegid en charge de la conception, de l'exploitation et du support technique de la plateforme SaaS de Cegid (cf. Présentation de Cegid Cloud)

**ISO** : International Standard Organization (Organisation internationale de normalisation)

**OWASP** : Open Web Application Security Project

**PAS** : Plan d'Assurance Sécurité

**PAM** : Privileged Access Management

**PSSI** : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

**RGPD** : Règlement Générale sur la Protection des Données

**RPO** : Recovery Point Objective ou Point de Rétablissement des données

**RSSI** : Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

**RTO** : Recovery Time Objective ou Temps de Rétablissement du service

**SMSI** : Système de Management de la Sécurité de l'Information. Cette expression désigne un ensemble de politiques concernant la gestion de la sécurité de l'information

**VM** : Virtual Machine

**VPN** : Réseau Privé Virtuel

## 2.5. Documents de références

**CGU** : Conditions Générales d'Utilisation de services de Cegid. Elles sont disponibles sur [www.cegid.com](http://www.cegid.com), site web de Cegid

**ISO 27001:2013** : Norme d'exigences des Systèmes de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI)

**ISO 27002:2013** : Guide des bonnes pratiques en SMSI

**ISO 27005:2018** : Norme de gestion de risques liés à la sécurité de l'information

**Livrets Service** : Documents décrivant les conditions particulières liées à chaque offre SaaS de Cegid. Ils sont disponibles sur [www.cegid.com](http://www.cegid.com), site web de Cegid

### 3. ROLES ET RESPONSABILITES

Dans le cadre de la délivrance de ses services, Cegid s'appuie sur des infrastructures mises à disposition par ses partenaires. Le déploiement et la maintenance de ces infrastructures sont à la charge de ces partenaires.

## 4. DESCRIPTION DES SERVICES

Les services spécifiques aux applications délivrés par Cegid et leur description sont fournis dans les livrets de services.

## 5. BONNES PRATIQUES

La sécurité de Cegid est pilotée par une équipe centralisée qui s'inspire de la norme ISO 27001 pour l'ensemble du Groupe. Cegid est certifié ISO 27001:2013 sur les périmètres suivants :

- « Service permettant l'hébergement d'applications contenant des données fournies par les clients dans un environnement Cloud »  
Certificat n° IS 666376 délivré par BSI  
Sites France : Lyon (69), Vénissieux (69), Boulogne Billancourt (92), Nantes (44)  
Services SaaS Cegid concernés par cette certification : [Cegid Expert](#), [Cegid Fiscalité](#) (ex-Your Cegid Fiscalité), [Cegid HR Sprint](#), [Cegid HR Ultimate](#), [Cegid Loop](#), [Cegid Optitaxes](#), [Cegid Portail Etafi](#), [Cegid PMI](#), [Cegid Quadra](#) (ex-Cegid Quadra Expert), [Cegid Quadra Entreprise](#), [Cegid Retail Y2](#), [Cegid RHP](#), [Cegid RHPI](#), [Cegid Talentsoft](#), [Cegid Tax Ultimate](#), [Cegid XRP Flex](#), [Cegid XRP Sprint](#)
- « Services SaaS RH et Paie fournis dans différents modèles de service pour faciliter la gestion des ressources humaines aux clients de Cegid Spain »  
Certificat n° IS 589848 délivré par BSI  
Site Espagne : Madrid  
Services SaaS Cegid concernés par cette certification : [Cegid Peoplenet](#) en Espagne
- « Service permettant l'hébergement d'applications pour la gestion et le développement des ressources humaines contenant des données fournies par les clients, dans un environnement Cloud »  
Certificat n° CA09/77186 délivré par SGS  
Site Canada : Montréal  
Site USA : New York  
Site France : Paris (75)  
Services SaaS concernés par cette certification : [Cegid Talent](#)
- « Système d'information propriétaire de Robotics pour la maintenance, la gestion, le logiciel en tant que service (SaaS) et les installations des clients, nécessaires à la prestation adéquate des services de temps et présence et contrôle d'accès »  
Certificat n° SI-0424/21 délivré par LGAI Technological Center  
Site Espagne : Barcelone  
Services concernés par cette certification : [Cegid VisualTime](#)
- « Design, delivery, and ongoing support of the StorIQ application »  
Certificat n°20/3244 délivré par CfA  
Site Angleterre : Londres  
Services SaaS Cegid couverts par cette certification : [Cegid Retail Store Excellence](#)

Les services SaaS Cegid suivants sont couverts par ce Plan d'Assurance Sécurité bien que n'étant pas dans l'un des périmètres des certifications précédentes : [Cegid Assurex](#), [Cegid ISIE](#), [Cegid Orli](#), [Cegid Peoplenet](#) en France et en Amérique Latine, [Cegid PeopleNet Dedicated](#), [Cegid Retail UR](#), [Cegid XRP Ultimate](#), [Cegid Treasury](#).

Si vous ne trouvez pas votre produit dans les listes, n'hésitez pas à contacter notre service commercial pour plus d'informations.

L'objectif est de protéger les fonctions et les informations de toute perte, vol ou altération et de prémunir les systèmes informatiques de toute intrusion ou sinistre.

Le respect d'un Cycle de Vie du Développement Logiciel Sécurisé permet de garantir un niveau de sécurité sur les applications hébergées. Ce cycle de vie est basé sur les principes des référentiel OWASP SAMM, BSIMM et OWASP ASVS.

## 6. GESTION DES RISQUES

Le processus d'évaluation des risques du Groupe comprend l'identification, l'analyse et la gestion des risques liés au modèle d'entreprise et aux entités utilisatrices.

Cegid reconnaît que la gestion des risques est une composante essentielle de ses activités. La direction a mis en place une cartographie des risques pour Cegid Cloud sur quatre domaines :

Les risques liés aux :

- Risques liés aux ressources humaines.
- Risques stratégiques
- Risques informatiques
- Autres risques

Ce processus permet à la Direction de Cegid de comprendre et de suivre les risques pertinents qui pourraient affecter la société et de mettre en place des mesures pour les atténuer.

De plus, des analyses de risque spécifiques aux différents SMSI sont mis en œuvre en se basant les principes de la norme ISO 27005 et méthodes reconnues internationalement (EBIOS 2010, EBIOS RM, MAGERIT, Octave...).

L'analyse de risque fait partie intégrante de la sécurité des SI de Cegid. Elle est opérée de manière continue entre les équipes opérationnelles et les équipes sécurité.

## 7. POLITIQUE DE SECURITE DE L'INFORMATION

Les activités de Cegid sont encadrées par des Politiques de Sécurité de l'Information. Ces politiques ont été mises en place à partir de 2008 et sont révisées tous les ans. Elles se basent sur les principes et les bonnes pratiques des normes ISO 27001:2013 et ISO 27002:2013.

Ces politiques visent à protéger les informations critiques de Cegid, de ses clients et partenaires.

Les politiques sont communiquées aux personnes concernées. Afin de préserver au mieux la sécurité et l'intégrité de ses plateformes, Cegid ne divulgue pas les noms et les informations relatifs aux éléments de sécurité mis en œuvre (fournisseurs, éditeurs, etc.).

## 8. ORGANISATION DE LA SECURITE DE L'INFORMATION

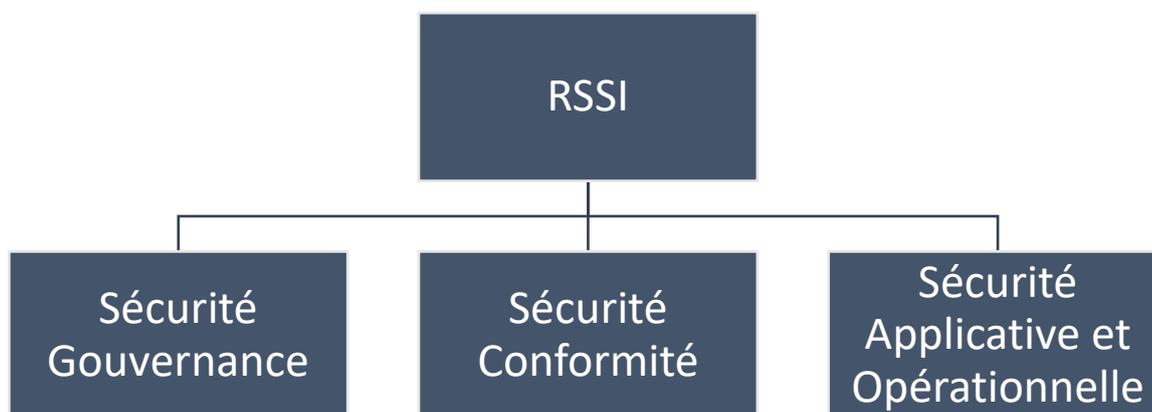
### 8.1. Organisation interne

#### 8.1.1. Rôles et responsabilités

Les responsabilités en matière de sécurité ont été définies et attribuées.

Un RSSI est nommé pour l'ensemble des activités de Cegid. Il a sous sa responsabilité une équipe dédiée à la sécurité.

Les acteurs impliqués dans la sécurité de l'information sont :



#### 8.1.2. Séparation des taches et domaine de responsabilité

Afin de limiter le risque de modification ou d'altération des actifs (non autorisé ou involontaire) les tâches et les domaines de responsabilités des équipes sont séparés.

En particulier, toutes les activités d'hébergement pour nos clients sont séparées du reste des environnements de l'entreprise, tant au niveau organisationnel que technique.

De plus, au sein des activités d'hébergement pour nos clients, un principe de séparation des tâches en mis en place au travers de gestion des droits liés aux besoins métiers.

Une organisation matricielle du Groupe permet de définir les domaines de responsabilité par métier, notamment ceux liés à la responsabilité de la sécurité des données clients et des actifs et des risques permettant la délivrance des services Cloud.

### **8.1.3. Gouvernance**

Les instances de gouvernance sont en place au niveau stratégique et au niveau opérationnel avec des comités dédiés.

Ces instances se réunissent régulièrement pour assurer le suivi des sujets concernant la sécurité des systèmes d'information. Les compte-rendu sont stockés dans le système de gestion documentaire.

### **8.1.4. Relation avec les organismes et les autorités**

Cegid est membre d'associations professionnelles (CLUSIR, CLUSIF, CESIN, Incibe...). Cegid entretient des relations avec les autorités (ANSSI, CNIL, CCN-Cert, AEPD, CERT-MX...) afin de suivre les évolutions dans le domaine de la sécurité de l'information.

### **8.1.5. Veille et sécurité**

Une veille de la sécurité, technique et légale, est en place et menée au sein de l'activité de Cegid. Elle permet de prévenir les risques spécifiquement liés aux activités de Cegid.

Cegid s'appuie également sur les services CERT de sociétés spécialisées en veille sécurité pour augmenter ses capacités de recherche. Cette méthode de recherches multiples permet de croiser les informations trouvées et d'avoir des résultats adaptés et pertinents dans le contexte de l'activité de Cegid.

## 9. SECURITE LIEE AUX RESSOURCES HUMAINES

### 9.1. Recrutement

Les vérifications des informations des candidats à l'embauche sont réalisées conformément aux règlements, à l'éthique, aux lois, à toute législation appropriée en vigueur dans la juridiction concernée. Elles sont proportionnelles aux exigences de l'emploi, à la classification des informations accessibles et aux risques identifiés.

Parmi les vérifications en place, on trouve :

- Vérification du curriculum vitæ du candidat ;
- Vérification des compétences en lien avec le poste ;
- Copies des diplômes, des formations et des qualifications professionnelles alléguées dans le CV ;
- Contrôle d'identité indépendant, passeport ou carte d'identité ;
- Vérification de la validité du permis de travail, de la carte de séjour si le candidat est immigrant.

### 9.2. Gestion de la confidentialité

Les aspects suivants sont couverts dans les contrats, le règlement intérieur et la charte informatique :

- Respect de la propriété intellectuelle ;
- Respect de la législation sur la protection des données personnelles ;
- Protection des informations, des actifs liés aux informations, des applications de l'entreprise et de ses clients ;
- Protection de l'information provenant des partenaires, d'autres organisations ou tiers.

Des dispositions particulières peuvent s'appliquer dans les situations suivantes :

- Déclenchement d'un processus disciplinaire formel et connu de tous à l'encontre des salariés ayant enfreint les règles de sécurité de l'information. Il constitue un élément dissuasif empêchant les salariés d'enfreindre les politiques et procédures relatives à la sécurité de l'entreprise, ainsi que toute autre règle de sécurité ;
- Responsabilités stipulées dans le contrat de travail continuant à s'appliquer pendant une durée définie après la fin du contrat.

Tous les collaborateurs sont tenus par contrat à la confidentialité. Toutes les informations fournies par les Clients au travers de documents ou de réunions sont concernés par cet engagement de confidentialité.

## **9.3. Gestion de la compétence**

### **9.3.1. Sensibilisation à la sécurité**

Les nouveaux collaborateurs suivent un parcours d'intégration qui comprend une sensibilisation à la sécurité et à la confidentialité.

Un plan de sensibilisation et des outils spécialisés permettent un suivi régulier sur les sujets sensibles de la sécurité (campagne de phishing, Safe desk, etc.).

### **9.3.2. Compétence et formation**

Afin de maintenir le savoir-faire, d'identifier les besoins de formation et d'organiser le partage des connaissances des entretiens de performance et d'objectifs sont effectués chaque année par les salariés de Cegid et leurs managers. Lors de ces entretiens, des plans de formations sont discutés. Les RH construisent un plan de formation annuel à partir de l'expression de ces besoins et de la stratégie de l'entreprise.

## 10. GESTION DES ACTIFS

### 10.1. Inventaire

Cegid met en place des inventaires des actifs essentiels et des actifs supports. Ceux-ci sont répertoriés dans les analyses de risque de manière à pouvoir centraliser les risques associés.

Lorsque c'est faisable techniquement et que c'est pertinent, un processus automatisé de mise à jour permet de réconcilier l'inventaire et les actifs présents dans le périmètre SaaS.

### 10.2. Identification des actifs

L'identification des actifs utilisés dans la fourniture des services fournis par Cegid se base sur des conventions de nommage formalisées. Dans la majorité des cas, et lorsque c'est pertinent, ces conventions de nommage ne permettent pas d'établir un lien direct avec les clients.

### 10.3. Gestion documentaire

Cegid a mis en place des systèmes de gestion documentaire qui prennent en compte les processus et procédures nécessaires au fonctionnement des services fournis aux clients.

### 10.4. Gestion des supports et matériels affectant les données clients

#### 10.4.1. Stockage

Les supports amovibles contenant des données clients sont stockés dans un emplacement sécurisé quand ils ne sont pas utilisés.

Les supports non-amovibles contenant des données clients sont hébergés dans des datacenters.

#### 10.4.2. Transfert physique

Pour le transfert physique d'un media contenant des données non publiques, Cegid utilise exclusivement des transporteurs reconnus et fiables ; proposant un suivi et des preuves de livraison. Dans le cadre où Cegid devrait retourner des données sur un media transmis à l'initiative d'un client, alors elles seront transmises en utilisant les mêmes techniques et les mêmes moyens que lors de leur arrivée.

#### 10.4.3. Mise au rebut

La mise au rebut des actifs est soumise à une procédure particulière de suppression des données confidentielles. Cette procédure impose une suppression sécurisée ou une destruction physique des médias ayant contenu des données confidentielles.

#### 10.4.4. Maintenance

La responsabilité des équipements matériels qui contiennent des données clients incombe aux fournisseurs d'infrastructure de Cegid.

## **10.5. Gestion des actifs matériels collaborateurs de Cegid**

### **10.5.1. Maintenance du matériel**

Les postes collaborateurs de Cegid sont fournis par les services de Cegid (DSI). La maintenance matérielle de ces machines est effectuée par la DSI et ses fournisseurs. Un inventaire de l'affectation de ces postes est maintenu et les collaborateurs sont rendus responsables de leur sécurité physique.

### **10.5.2. Mise au rebut**

Les médias de stockages présents dans les matériels mis au rebut, sont détruit de façon sécurisée selon les procédures applicables (logiciel d'effacement de données, suppression des clés de chiffrement des disques...).

### **10.5.3. Gestion des supports amovibles**

Une politique de sécurité des supports amovibles est mise en place et administrée pour les collaborateurs des équipes Cegid Cloud. Cette politique est implémentée par un logiciel de type Endpoint ou par GPO qui ne permettent de limiter l'usage des média amovibles

### **10.5.4. Mise à jour, antivirus, chiffrement des supports**

La DSI a la charge des mises à jour système et applications de Cegid (Bureautique, applications internes), la mise à jour des protections contre les logiciels malveillants, le chiffrement des supports (Internes et amovibles). Des indicateurs sont produits régulièrement et analysés par l'équipe sécurité.

## 11. POLITIQUE DE SECURISATION DES SYSTEMES D'EXPLOITATION

Une politique de durcissement destinée à sécuriser les systèmes d'exploitation est mise en place. Il s'agit de réduire la surface d'attaque possible, en désactivant ou supprimant les objets (services, applications, fonctionnalités...) non-essentiels. Cela consiste à mettre en place des options de sécurité particulières et d'assurer les mises à jour logicielles.

### 11.1. Système d'exploitation des serveurs

Les opérations de durcissement sur les systèmes d'exploitation des serveurs concernent :

- Mise à jour
- Stratégie de compte
- Droits utilisateurs et réseau
- Journalisation
- Protection contre les logiciels malveillants
- Service rôle et fonctionnalité
- Espace utilisateur
- Espace disque

Ces opérations s'inspirent des guides du CIS, de l'ANSSI et du NIST.

## 12. CONTROLE D'ACCES

### 12.1. Politique de mot de passe

Chaque utilisateur Cegid est authentifié par un identifiant unique et un mot de passe fort.

Les mots de passe des utilisateurs ne sont pas stockés en clair dans le système d'information de Cegid.

La règle par défaut pour nos périmètres est d'utiliser des fonctions de chiffrement non réversibles de type « hashage » avec des algorithmes sécurisés.

Pour les périmètres AS400, un chiffrement de Vigenère avec une clé X-OR est en place.

#### 12.1.1. Politique pour les administrateurs techniques de Cegid

La gestion des mots de passe pour les administrateurs techniques de Cegid est soumise à une politique de sécurité stricte :

- Taille minimum : 10 caractères.
- Complexité : lettre, chiffre et symbole
- Fréquence de changement : tous les 60 jours
- Pas de réutilisation des 24 derniers mots de passe
- Verrouillage après 5 tentatives (déverrouillage par un administrateur de Cegid)

#### 12.1.2. Politique pour les clients de Cegid

La politique standard de mot de passe pour les utilisateurs des clients de Cegid est la suivante :

- Taille minimum : 8 caractères.
- Complexité : lettre, chiffre et symbole
- Fréquence de changement : tous les 90 jours
- Pas de réutilisation des 24 derniers mots de passe
- Verrouillage après 5 tentatives (déverrouillage par un administrateur de Cegid ou par l'utilisateur via un outil de gestion en ligne des mots de passe)

Certaines applications permettent de déléguer la gestion des identifiants au Client. Lorsque cette fédération des identités est activée, le Client est autonome pour gérer et appliquer sa propre politique de mot de passe. Cegid recommande à ses clients d'utiliser cette option tout en respectant les impératifs liés au RGPD.

### 12.2. Gestion des droits

La gestion des droits pour les équipes de Cegid se base sur le principe de privilège minimum. Chaque équipe possède les droits nécessaires uniquement en rapport avec l'activité qu'elle réalise.

Les demandes de droits (ajout, modification, suppression) aux principaux applications et domaines se font au travers de workflows.

Pour des raisons de confidentialité aucune donnée personnelle relative aux collaborateurs de Cegid ne sera communiquée.

### **12.3. Gestion des accès aux serveurs**

Seules les personnes ayant les autorisations nécessaires peuvent accéder aux serveurs contenant des données clients. Cegid dispose d'annuaires spécifiques aux périmètres de production qui sont séparés du SI interne.

### **12.4. Suppression des accès**

La suppression des accès pour le personnel Cegid est liée au processus RH de gestion des départs ou de mobilité interne. Ces actions sont suivies et tracées au travers d'outils de workflows interne.

Concernant les collaborateurs externes, les modifications ou suppression de droits sont sous la responsabilité de leur manager.

### **12.5. Revue des droits**

La revue des droits des principaux périmètres et applications est organisée par l'équipe sécurité. Des revues des accès sont effectuées de manière régulière sur la base d'une analyse de risque.

## 13. CRYPTOGRAPHIE

### 13.1. Transfert de données vers les réseaux publics

Les données sont chiffrées lors des transferts vers les réseaux publics avec des protocoles sécurisés (HTTPS, TLS, SFTP, SSH...)

### 13.2. Transfert de données vers autres supports

Dans le cas de supports amovibles (ex : clés ou disques USB), les médias doivent être chiffrés par le client, si besoin avec l'aide des équipes support, avant de partir à destination de Cegid. Si ce n'est pas le cas, le client est responsable de la sécurité de ses données durant le transport et la réception chez Cegid. Les médias, après intégration des données, sont effacés avant de repartir chez le client.

### 13.3. Certificats

Dans l'optique de garantir le meilleur niveau de sécurité, les certificats HTTPS utilisés par Cegid proviennent d'autorités de certifications publiques et reconnues. La gestion de ces certificats est encadrée par des procédures couvrant leur cycle de vie.

### 13.4. Chiffrements

Les règles concernant la longueur des clés de chiffrement sont :

- Chiffrement asymétrique : supérieur ou égal à 2048 bits
- Chiffrement symétrique : supérieur ou égal à 256 bits

Cegid utilise des logiciels de chiffrement s'appuyant sur l'AES256 pour créer des archives sécurisées.

### 13.5. Mobilité

Les équipes d'administration de Cegid utilisent uniquement leurs ordinateurs portables pour se connecter à distance).

## 14. SECURITES PHYSIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

### 14.1. Localisation

Les Datacenters utilisés par Cegid sont implantés partout dans le monde afin de répondre aux contraintes réglementaires des clients. Cegid s'assure de la bonne conformité de ses fournisseurs tant au niveau technique que sécurité. Le choix des datacenters est fait avant mise en production et en fonction des offres Cegid.

### 14.2. Datacenters

#### 14.2.1. Sécurité physique des sites et contrôle d'accès

Afin de proposer un niveau de sécurité optimal, les Datacenters utilisés par Cegid sont tous certifiés ISO 27001. La visite des datacenters n'est autorisée que par les personnes habilitées.

#### 14.2.2. Sécurité des matériels

Un ensemble de mesures et de principes ont été pris au niveau de la conception de l'infrastructure pour assurer le niveau de disponibilité et d'intégrité optimal des services de Cegid.

La règle principale est d'éviter tout point de défaillance unique ('Single Point Of Failure' en anglais) au niveau du matériel ou des liens.

Par exemple :

- Redondance au niveau des serveurs physiques
- Redondance au niveau du réseau
- Au niveau du stockage
- Virtualisation

### 14.3. Cegid

#### 14.3.1. Sécurité des sites

Les locaux de Cegid sont soumis aux mêmes règles que le reste des locaux de Cegid Lyon Vaise qui sont principalement :

- Fourniture d'énergie avec contrat particulier + onduleur
- Détecteurs d'incendie, extincteurs
- Fourniture des services CCV (Climatisation, Chauffage, Ventilation).

### **14.3.2. Contrôle des accès**

Les accès aux locaux sont sécurisés par des lecteurs de badges. Chaque collaborateur dispose d'un badge programmé lui permettant l'accès total ou partiel à certaines parties du bâtiment.

Les contrôles des accès physiques font partie de la gestion des droits décrite au paragraphe 12.2.

### **14.3.3. Bureau propre**

Un politique de bureau propre est en place dans les locaux des équipes de Cegid. Les documents, médias ou tout autre support pouvant contenir des informations confidentielles sont rangés quand ils ne sont pas utilisés.

## 15. SECURITE LIEE A L'EXPLOITATION

### 15.1. Données

#### 15.1.1. Classification des données

La norme ISO 27001 impose une classification des biens et des informations essentiels. Cette classification est établie sur au moins trois niveaux :

- Public
- Limité
- Confidentiel

Dans ce cadre, les données clients sont classées « Confidentielles ».

#### 15.1.2. Sécurité sur les fichiers

Les fichiers de données sont stockés dans des répertoires dédiés à chacun de nos clients. Ces répertoires sont protégés avec les mécanismes de sécurité fournis par les systèmes d'exploitation sous-jacents.

Cela permet de garantir la sécurité, le cloisonnement et l'étanchéité entre chaque client.

#### 15.1.3. Sécurité sur les bases de données

Cegid utilise pour ses bases de données des systèmes standards et connus de type Microsoft SQL, Oracle, MySQL, MongoDB, DB2...

La sélection d'acteurs majeurs du domaine permet à Cegid de s'appuyer sur des éditeurs confirmés et une communauté très active pour maintenir toujours au niveau optimal ses systèmes de gestion de base de données.

#### 15.1.4. Chiffrement des données

Les données sont sécurisées lors de leurs transferts entre le poste de travail des clients et le SI de Cegid en utilisant des protocoles de chiffrement décrits en 13.1.

#### 15.1.5. Intégrité des données

Cegid s'engage par l'intermédiaire de procédures, de mesures techniques et de protocoles sécurisés sur la transmission et la conservation des données de ses clients afin de se prémunir contre l'altération (volontaire ou accidentelle).

#### 15.1.6. Fin de contrat

Les modalités de conservation et de suppression des données client à la suite de la résiliation d'un contrat sont détaillées dans les documents contractuels.

## 15.2. Gestion des changements

Les changements suivent le processus de ci-dessous :

### Changements applicatifs :

- Les changements standards et normaux sont autorisés après validation en comité. A titre d'exemple, parmi ces changements, on trouve : les mises à jour de portail standard, les mises à jour de fiscalité, les évolutions de paramétrage, les corrections de bugs et vulnérabilités...

### Changements Infrastructures et systèmes :

- Autorisés après validation en comité : changements infrastructure ayant un impact direct sur la production, résolution d'incidents, gestion de capacité, sécurité.
- Autorisés sans validation en comité : gestes d'exploitation courants servant à maintenir la production en condition opérationnelle.

### Périodes spéciales :

- En fonction de la saisonnalité des produits et métiers de nos clients, les changements sont limités sur certaines périodes, généralement appelées « périodes de freeze »

### Changements URGENTS :

- Les changements urgents sont à déployer rapidement et ne peuvent pas attendre le prochain cycle de validation.
- Cette catégorie de changement est réservée à la résolution d'une crise ou d'un risque critique imminent (e.g. faille de sécurité, incident majeur).
- Cette catégorie de changement est traitée dans un comité réuni en urgence (e.g. eCAB / Emergency CAB).

## 15.3. Protection contre les logiciels malveillants

L'ensemble des infrastructures serveur est protégé par des solutions antivirus et antimalware centralisées. Les serveurs pivots contrôlent au minimum quotidiennement la présence de mise à jour chez l'éditeur. Elles sont ensuite diffusées sur l'ensemble des serveurs.

Une surveillance des antivirus est intégrée dans la supervision du SI de Cegid et fait l'objet d'indicateurs revus lors des comités liés à la sécurité de l'information.

## 15.4. Sauvegarde

### 15.4.1. Politique de sauvegarde

Les données clients sont au cœur de l'attention des équipes de Cegid. Afin d'en assurer l'intégrité et la disponibilité, Cegid opère un système de sauvegarde performant.

Le principe retenu par Cegid est celui de la double sauvegarde :

- Une première sauvegarde est réalisée depuis les systèmes de production sur une première infrastructure dédiée.
- Une duplication est ensuite effectuée sur une deuxième infrastructure dédiée.

Les infrastructures de sauvegarde ne sont pas localisées dans le même Datacenter que les systèmes de production. Cette organisation permet de garantir un niveau de disponibilité et d'intégrité optimal tout en assurant nos exigences de RTO et RPO (cf chapitre 20.3).

La fréquence des sauvegardes et la durée de rétention est propre à chaque offre et détaillée dans le Livret de Service de l'offre concernée.

### 15.4.2. Contrôles et restauration

Un contrôle des tâches de sauvegarde est réalisé par les outils de reporting. En cas d'incident lors d'une sauvegarde, une alerte est émise automatiquement et celle-ci est traitée par les équipes de Cegid.

Dans le cadre de son activité régulière d'exploitation, Cegid effectue au quotidien des restaurations. Celles-ci permettent de valider le bon fonctionnement des sauvegardes ainsi que les processus de restauration associés.

### 15.4.3. Principes de rétention

En tant qu'éditeur spécialisé, Cegid connaît bien les métiers et les besoins de ses clients. Cette caractéristique a permis de mettre en place des durées de rétention de sauvegarde spécifiques à chaque offre proposée.

Les principes de rétention sont détaillés dans le Livret Service de chaque offre.

## 15.5. Gestion des traces

### 15.5.1. Collecte des traces

La traçabilité sur le SI de Cegid est assurée grâce à des outils de concentration et de corrélation des journaux d'évènements (logs). Ceux-ci sont conservés à des fins techniques et d'exploitation pour une durée adaptée en fonction des contraintes légales, contractuelles et opérationnelles.

Ces outils permettent d'uniformiser la durée de rétention des informations collectées et d'en garantir la sécurité.

Les informations collectées sont par exemple le nom de l'utilisateur, son heure de connexion, de déconnexion, l'application utilisée, l'adresse IP source...

Les logs sont accessibles aux équipes Cegid et ne sont pas exportables pour le Client. Ces logs pourront être communiqués au Client uniquement sur demande légitime comme dans le cas de résolution d'un incident. Certaines offres Cegid proposent des logs applicatifs disponibles directement à partir de l'application.

### **15.5.2. Politique d'accès aux outils**

Les outils sont accessibles par les collaborateurs de Cegid Cloud pour les besoins spécifiques à l'exploitation de la plateforme et avec des droits adaptés à leurs fonctions (voir chapitre 12).

### **15.5.3. Usage des traces**

Exemples d'usages des informations collectées :

- Répondre aux contraintes réglementaires et contractuelles liées aux métiers de Cegid.
- Suivre l'état de santé des systèmes gérés par Cegid Cloud et pouvoir détecter au plus tôt tout évènement pouvant entraîner une dégradation du service.
- Produire des informations statistiques rendues anonymes concernant la fourniture du service.

L'usage des statistiques et des informations issues des traces est régi par les Conditions Générales d'Utilisation.

## **15.6. Supervision**

### **15.6.1. Principes**

L'ensemble des services et des systèmes gérés par Cegid Cloud sont supervisés. Les outils de supervision utilisent soit le protocole SNMP soit des automates développés spécifiquement afin de récupérer les informations en provenance de tous les points de contrôle.

Une salle de télésurveillance permet aux équipes de Cegid Cloud de suivre en permanence l'état de santé de certains services. Des alertes en temps réels sont déclenchés en cas de dysfonctionnement pour tous les services supervisés.

Les outils sont couplés à des systèmes d'envoi de SMS vers les équipes d'astreinte durant les heures non ouvrées (HNO).

### **15.6.2. Astreinte**

L'astreinte se charge de surveiller et d'intervenir sur le SI de Cegid 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Elle est composée de spécialistes représentant tous les domaines de compétence de Cegid.

## **15.7. Gestion des mises à jour**

### **15.7.1. Gestion des logiciels installés**

Cegid utilise un ensemble de logiciels qui permettent d'inventorier et maîtriser l'ensemble des logiciels présents sur le SI ainsi que sur les postes d'administration.

### **15.7.2. Mise à jour système**

Les mises à jour des systèmes sont réalisées au travers de consoles centralisées.

Le principe retenu par Cegid pour réaliser à la fois les mises à jour critiques et de sécurité est le suivant : les mises à jour sont déployées sur un cycle mensuel sur un ensemble d'environnements témoins à la sortie d'un patch pour s'assurer qu'il ne pose pas de problème d'intégrité et/ou de disponibilité du service délivré aux clients. Si aucun problème n'est détecté, le déploiement est réalisé sur l'ensemble de la plateforme de production.

En cas d'indisponibilité d'un patch, une solution de contournement est mise en place afin de ne pas dégrader la sécurité du service proposé.

### **15.7.3. Mise à jour applicative**

Cegid met en place une gestion des changements industrialisés (voir chapitre 15.2) permettant de gérer les mises à jour applicatives selon les engagements définis dans les Livrets de Service de ses solutions SaaS.

## 16. SECURITE DES COMMUNICATIONS

### 16.1. Architecture technique

L'infrastructure supportant les services de Cegid est cloisonnée et organisée en zones de sécurité et en zones applicatives. Ce principe permet de proposer une sécurité en profondeur adaptée aux besoins actuels et futurs.

### 16.2. Accès télécom

#### 16.2.1. Internet

Cegid possède des adresses IP publiques en propre ainsi que plusieurs accès internet auprès de fournisseurs différents pour palier toute défaillance d'un fournisseur et ainsi fournir à ses clients le niveau de service attendu.

L'ensemble des communications proposées par Cegid est sécurisé et utilise les protocoles mentionnés au chapitre 13.1

#### 16.2.2. Réseaux wifi

Les réseaux wifi sont compartimentés en fonction de leurs fonctions (wifi invités, employés, mobile, etc.) et leur accès dépend de la gestion des droits. Les points d'accès wifi sont protégés.

Dans les datacenters, le réseau wifi est prohibé.

### 16.3. Equipements de sécurité

#### 16.3.1. Pare-feu

Des pare-feux sont présents entre chaque zone de sécurité et chaque zone applicative.

Les flux en provenance de l'extérieur traversent plusieurs couches de pare-feu avant d'atteindre le service demandé.

Les flux directs vers les zones de confiance ne sont pas autorisés, ils doivent obligatoirement passer par les zones démilitarisées (DMZ).

#### 16.3.2. IDS/IPS

Des sondes IDS/IPS ont été mis en place dans certains emplacements réseaux stratégiques pour analyser les flux entrants et sortants du SI de Cegid. Leur rôle est de détecter les flux anormaux et le trafic malveillant et de les bloquer.

Les sondes récupèrent les mises à jour de signatures d'attaque auprès des experts sécurité de l'éditeur et sont déployées sous la responsabilité de l'équipe sécurité de Cegid.

Ces données sont corrélées en tableaux de bords et indicateurs.

### **16.3.3. Anti DDoS**

Toutes les plateformes et infrastructures bénéficient d'une protection anti DDoS adaptée aux différentes technologies opérées.

### **16.3.4. Haute disponibilité et tolérance de panne**

La disponibilité des services de Cegid est assurée grâce à la redondance des systèmes pour pallier un dysfonctionnement, la défaillance d'un composant ou une indisponibilité temporaire. Parmi les technologies utilisées, on retrouve :

- Virtualisation des serveurs,
- Redondance du stockage des données,
- Équilibrage de charge en cluster sur les équipements réseaux et Telecom,
- Méthode de capacity planning avec extension à chaud (VM et Pare-Feu),
- Équilibrage de charge applicative sur les fermes de serveurs.

## 17. ACQUISITION, DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La sécurité dans les développements est un enjeu majeur chez Cegid.

Cegid a mis en place une démarche visant à intégrer la sécurité tout au long du cycle de vie des applications développées. Celle-ci s'inspire des recommandations de l'OWASP SAMM, OWASP ASVS et BSIMM.

### 17.1. Cycle de vie de développement sécurisé

Un volet gouvernance regroupe les activités liées à l'organisation du cycle de vie de développement sécurisé avec la définition de politiques, d'objectifs de mesures, ainsi qu'un programme de formation et sensibilisation associé.

Un volet conception regroupe les activités liées à la collecte des exigences de sécurité, les spécifications d'architecture de haut niveau et la conception détaillée.

Un volet implémentation regroupe les activités et processus de construction et déploiement des composants logiciels (voir chapitre 15.2), ainsi que ceux liés à la gestion des défauts.

Un volet vérification regroupe les activités liées aux tests de bon fonctionnement, de non-régression et de sécurité qui permettent de s'assurer de la qualité des logiciels développés.

La démarche, dans son ensemble, vise à améliorer la qualité et la sécurité des produits livrés avec, entre autres :

- Une communauté de développeurs référents dans le domaine de la sécurité au sein de chaque équipe de développement.
- Des outils dédiés à la revue de sécurité du code
- Un référentiel commun (OWASP) qui permet de capitaliser sur les sujets de la sécurité et assurer la diffusion et la mise en œuvre des bonnes pratiques.
- Une veille sécurité spécifique avec des bulletins d'information, de mise à jour, d'amélioration qui sont envoyés aux équipes.

### 17.2. Cloisonnement des environnements

Les réseaux et infrastructures de Cegid sont séparés physiquement et logiquement selon les services.

La plateforme applique en outre une séparation des différents environnements applicatifs (développement, test, préproduction et production). L'environnement de développement est exclusivement réservé et accessible aux développeurs et ne comprend aucune donnée de production sauf accord particulier contractualisé avec le client.

Les équipements sont accessibles via bastion d'administration ou machine virtuelle de rebond pour les équipes bénéficiant des privilèges nécessaires.

### **17.3. Acquisition**

Lors de l'acquisition de nouveaux systèmes, les besoins de sécurité sont pris en compte dans le processus de sélection.

## 18. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Afin d'élaborer une politique cohérente avec ses activités, Cegid établit une classification de ses fournisseurs en fonction de la criticité vis-à-vis de la fourniture des services clients. En fonction de leur criticité différents contrôles sont mis en place, par exemple :

- Analyse leurs certifications,
- Mise en place de comités de suivi avec indicateurs d'efficacité et de conformité,
- Audits techniques ou organisationnels,
- Mise en place et suivi de SLA,
- Mise en place de clauses de sécurité spécifiques dans les contrats,
- Clarification des rôles et responsabilités dans la gestion des incidents de sécurité.

## 19. GESTION DES VULNERABILITES ET DES INCIDENTS LIES A LA SECURITE DE L'INFORMATION

### 19.1. Gestion des vulnérabilités

Les vulnérabilités sont échelonnées suivant le CVSS V3.0 et traitées par défaut suivant le tableau suivant :

Type de vulnérabilité	Score CVSS	Engagement de plan d'action
Low	0,1 – 3,9	Best Effort
Medium	4,0 – 6,9	Best Effort
High	7,0 – 8,9	7 jours à partir de la détection
Critical	9,0 - 10	7 jours à partir de la détection

Certains produits ou services peuvent avoir des engagements supérieurs mentionnés dans les livrets de service.

### 19.2. Scanner de vulnérabilités

Des scans sur l'ensemble du périmètre Internet du SI de Cegid sont lancés régulièrement, et au minimum mensuellement, via un scanner de vulnérabilités managé par l'équipe sécurité de Cegid.

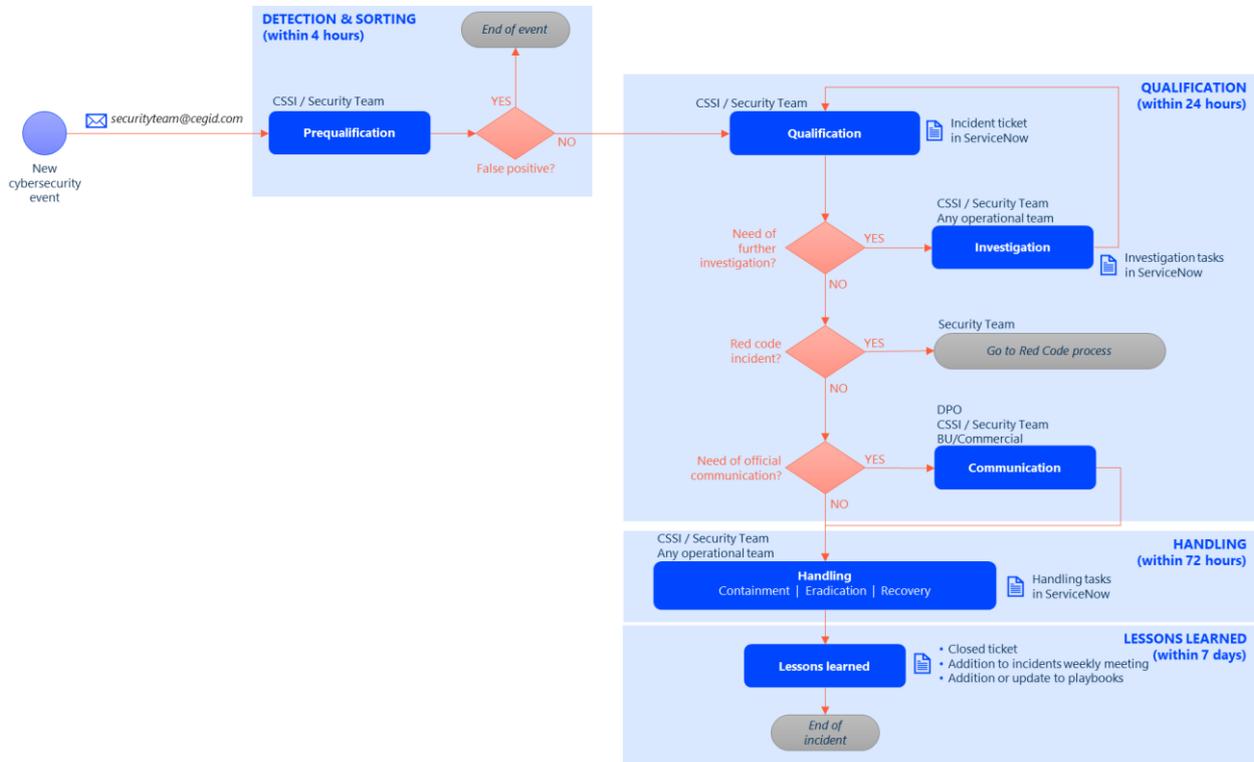
Ces scans permettent de contrôler la bonne configuration des matériels et des logiciels dans le but de détecter l'apparition de vulnérabilité.

Les résultats sont revus et font l'objet de plans d'actions spécifiques.

### 19.3. Gestion des incidents de sécurité

Le traitement des incidents de sécurité est opéré par un workflow dans les outils ITSM de Cegid. Le principe est inspiré des bonnes pratiques présentes dans les normes ISO 27001 et ISO 27002.

Il est établi comme suit :



Une communication est effectuée au maximum dans les 72 heures auprès des clients et/ou partenaires concernés une fois que le périmètre impacté est évalué.

En fonction de la nature du plan d'action, Cegid peut aussi communiquer avec les entités concernées de Cegid pour organiser le traitement de l'incident.

### 19.4. Gestion de crise

Des plans de gestion de crise spécifiques sont formalisés.

Les scénarios de crises sont cadrés par une organisation et des processus. Un annuaire de gestion de crise est maintenu.

## 20. GESTION DE LA CONTINUITE D'ACTIVITE

### 20.1. Continuité du pilotage

Un plan de continuité est défini pour le management et le pilotage des services (infrastructure, applications, etc.) pour les équipes de Cegid.

La continuité de ces activités est basée à la fois sur la mise en place d'architectures résilientes des systèmes de pilotage et sur la sécurité des ordinateurs portables qui permet à n'importe quel collaborateur / administrateur des équipes Cegid de pouvoir accéder, de manière sécurisée à distance et en adéquation avec les droits qui lui sont octroyés, aux ressources et aux outils permettant d'assurer le service.

### 20.2. PCA & Résilience

La continuité d'activité est prise en compte par défaut dès la phase de conception des services délivrés par Cegid.

Le plan de continuité d'activité (PCA) est défini de façon globale et comprend un volet humain, organisationnel et technique. Il est décliné et adapté au niveau de chacune des offres métiers en fonction des contraintes métiers et des architectures techniques.

Les ressources critiques (Ressources humaines, infrastructures, Système d'information, ressources immatérielles) sont identifiées pour chaque offre métier.

Le PCA est conçu pour répondre aux besoins de continuité exprimés en matière de disponibilité des services.

Au-delà de la conception de la résilience des architectures techniques et logicielles, les processus opérationnels et organisationnels du PCA sont définis et testés dans un mode d'amélioration continue.

### 20.3. RPO & RTO

#### 20.3.1. RPO

RPO : Recovery Point Objective ou Point de Rétablissement des données

Le RPO est renseigné dans les livrets de service. Par défaut, il est de 24 heures.

#### 20.3.2. RTO

RTO : Recovery Time Objective ou Temps de Rétablissement du service

En standard, Cegid ne définit pas de RTO dans les Livrets Services mais pour certaines offres particulières, un RTO est garanti (voir contrat ou livret de service).

En cas de sinistre grave entraînant une interruption prolongée du service, Cegid s'engage à restaurer, dans les meilleurs délais, le Service sur la base de la sauvegarde la plus adéquate.

## 21. CONFORMITE

### 21.1. Normes et réglementations

#### 21.1.1. ISO 27001

Les équipes de Cegid se réfèrent à la norme ISO 27001:2013 pour concevoir et exploiter les services fournis aux clients. Les certifications et périmètres couverts sont listés dans le chapitre 5

Dans le but de proposer une architecture et une infrastructure répondant à l'état de l'art de la sécurité, Cegid s'appuie sur des Datacenters et des services associés qui sont certifiés ISO 27001.

#### 21.1.2. RGPD et protection des données à caractère personnel

Cegid a mis en place une Politique de confidentialité et cookies disponible sur son site internet : <https://www.egid.com/fr/politique-de-confidentialite/>

#### 21.1.3. Audit

##### 21.1.3.1. Audit interne

Le contrôle des activités de sécurité dans les périmètres de certification de Cegid est assuré par des consultants qualifiés sous la supervision du service sécurité.

Ceux-ci réalisent à intervalle planifié une revue des éléments en lien avec les périmètres certifiés conformément au plan d'audit de Cegid.

Les documents concernant les audits internes sont confidentiels et ne sont pas communicables. Cegid s'engage, en cas de non-conformité entraînant atteinte à la sécurité, à communiquer avec le(s) client(s) concerné(s) dans le périmètre impacté (cf. § Gestion des incidents de sécurité).

##### 21.1.3.2. Audit externe

Dans le cadre de la certification ISO 27001: 2013 Cegid est auditée annuellement par les organismes certificateurs.

##### 21.1.3.3. Audit technique

Cegid fait réaliser également des audits techniques réguliers sur son SI avec des experts qualifiés.

Une planification régulière de ces audits techniques est effective et permet de tester chaque application stratégique sur un cycle de 3 ans

##### 21.1.3.4. Audit client

Les clients souscripteurs peuvent effectuer des pentests sur les services qu'ils utilisent dans les conditions précisées au contrat.

Des audits organisationnels peuvent également être réalisés à l'initiative des clients. Ils sont soumis à certaines conditions d'éligibilité et nécessitent la signature de clauses contractuelles particulières.